

...../.....

ARIEGE
Commune de Crampagna



Séance du lundi 31 août 2026

Date de la convocation: 24/08/2026

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Le trente et un août deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel MABILLOT,

Présents : Monsieur Michel MABILLOT, Monsieur Michel ESTEVE, Madame Eugénie BAUDON, Monsieur Philippe CALVAYRAC, Madame Mauricette PAPY, Madame Sophie MENAUT, Madame Sylvie CLARAC, Monsieur Benoît LAVIGNE, Madame Albane ROGER, Monsieur André MANUEL, Madame Stéphanie QUARANTA LAFFONT, Monsieur Nicolas AUDABRAM, Madame Tiphany BONALDO, Madame Florie GALY

Absents : Monsieur Killian FLAUS

Secrétaire de séance :

Monsieur Benoît LAVIGNE

DE_043_2026 : Amende de Police Sécurisation de la voirie communale 2026

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de sécuriser les voiries communales, à savoir :

- niveau du pont sur la rue de la Coumanine (en amont et aval du pont)
- de Salabigue (prolongement de la glissière en place jusqu'au croisement)
- 31A centre du village – panneaux « passage piéton » lumineux
- de la Barthète : pose d'un miroir
- de Miquel : interdiction de stationner
- des Garrigous : interdiction de stationner
- de Camou : Mise en conformité panneaux PN 64

Il indique que le Conseil Départemental de l'Ariège procède à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants, souhaitant réaliser des aménagements de sécurité sur le réseau routier (RN, RD et VC) ;

Le coût des travaux s'élève à 19 307,20 € HT, coût établi sur la base de devis réalisé par des entreprises spécialisées en équipement routier.

Considérant que le Conseil Départemental fixe le taux maximum d'aide à 30 % du coût des travaux, Mr le maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Estimation Travaux :	€ HT	Financeurs	%	€ HT
Pont Rue de la Coumanine Fourniture et pose de glissières de sécurité type bois / métal	4 713,50	Conseil Départemental	30%	5 792,16
Rue de la Coumanine : Limitation tonnage 3,5 tonnes	442,45	Mairie - Autofinancement	70%	13 515,04
Chemin de Salabigues : Prolongation de glissières de sécurité type métal	6 211,00			
RD 31A : 2 panneaux lumineux Passage piétons et divers panneaux sécurisation voirie	7 940,25			
Montant total	19 307,20	Montant total	100 %	19 307,20

Date de transmission de l'acte: 02/09/2026

Date de réception de l'AR: 02/09/2026

009-210901039-DE_043_2026-DE

A G E D I

ARIEGE
Commune de Crampagna

...../.....

Monsieur le maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de polices pour l'opération susvisée et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de polices pour l'opération susvisée,
- Autorise Monsieur le Maire à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier

Article final

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance

Michel MABILLOT, Maire de CRAMPAGNA



Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération à la porte de la mairie, le :
et de la transmission en préfecture le :

Date de transmission de l'acte: 02/09/2026
Date de reception de l'AR: 02/09/2026
009-210901039-DE_043_2026-DE
A G E D I